

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère

Direction des Relations avec les Collectivités
Droits des sols et animation juridique

Affaire suivie par : Laurence Morris/Nadège Tracol

Tél.: 04.76.60.34.92./04.76.60.33.30

Fax : 04.76.60.32.31

Courriel : pref-enquete-publique-urbanisme@isere.gouv.fr

Références :

Information sur la consultation des collectivités

pour le dossier de demande de déclaration d'utilité publique présenté par la société par l'État
(DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)
dans le cadre du processus d'évaluation environnementale de l'aménagement de la RN 85 entre
Pétichet et Pierre-Chatel

L'État (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) a déposé dans nos services un dossier de demande de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement de la RN 85 entre Pétichet et Pierre-Chatel.

Le préfet de l'Isère a saisi les collectivités concernées en application des articles L122-1 V et R122-7 du code de l'environnement.

Le Département de l'Isère, la Communauté de Communes de la Matheysine ainsi que les communes de Pierre-Chatel et Saint-Théoffrey n'ont pas émis d'observation dans le délai imparti de deux mois à compter de la date de réception de la saisine.

Conformément à l'article L122-1 du code de l'environnement, l'information relative à l'absence d'avis de ces collectivités sera jointe au dossier d'enquête publique et mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère.

Le préfet

*Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général*


Philippe PORTAL